

**MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES
LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.04.2015**

METROPOLE

I ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATION POUR AGE	
						Enfant de + de 14 ans sauf aîné famille 2 enfants	
en euros	406,21	296,53	463,08	166,55	82,19	64,99	
Après C R D S	129,35	295,05	460,77	165,72	81,78	64,67	

II ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AEEH	COMPLEMENT AEEH						Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé										
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie					
en euros																		
406,21	129,99	97,49	264,04	373,71	579,13	740,16	52,81	73,12	231,54	296,53	434,64							
Pas de C R D S	129,99	97,49	264,04	373,71	579,13	740,16	52,81	73,12	231,54	296,53	434,64							

III ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AJPP		Complément pour frais
	Couple	Personne seule	
en euros			
406,21	43,18	51,30	110,45
Après C R D S	42,97	51,05	109,90

IV ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement		Allocation de rentrée scolaire			Complément familial	
	Taux plein	Taux partiel	3 enfants	Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	non majoré	majoré
en euros									
406,21	134,05	100,58	974,90	81,24	364,45	384,56	397,88	169,19	203,06
Après C R D S	133,38	100,08	974,90	81,24	362,63	382,64	395,90	168,35	202,05

V PAJE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE		COMPLEMENT D'ACTIVITE (N après 1.4.2014 ou droit AB)		COMPLEMENT D'ACTIVITE (N avant 1.4.2014 et pas de droit AB)			Complément optionnel de libre choix d'activité	
			Taux plein	Taux partiel	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	N après 1.4.2014 ou droit AB
en euros	927,71	1.855,42	185,54	92,77	392,48	253,72	146,36	333,01	641,53	828,18	
Après C R D S	923,08	1.846,15	184,62	92,31	390,52	252,46	145,63	331,35	638,33	824,04	

COMPLEMENT MODE DE GARDE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Enfant de moins de 3 ans		Enfant de 3 à 6 ans	
	Taux minimum	Taux médian	Taux minimum	Taux maximum
en euros	175,24	292,11	87,62	231,62
Après C R D S	174,37	290,65	87,19	230,47
Majoration pour les horaires atypiques	192,76	321,32	96,38	254,78
Après C R D S	191,80	319,72	95,90	253,51
Majoration pour les bénéficiaires d'Aah	227,81	379,74	113,91	301,11
Après C R D S	226,68	377,85	113,35	299,61

COMPLEMENT MODE DE GARDE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle		COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile	
	Taux minimum	Taux médian	Taux minimum	Taux maximum
en euros	467,34	584,17	613,38	847,07
Après C R D S	465,01	581,25	610,32	842,84
Majoration pour les horaires atypiques	514,07	642,59	674,72	931,78
Après C R D S	511,50	639,38	671,35	927,13
Majoration pour les bénéficiaires d'Aah	607,54	759,42	797,39	1101,19

DOM

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	CF		ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE	
	non majoré	majoré		ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16
en euros	406,21				
	96,64	115,97	23,89	14,99	23,03
Après C R D S	96,16	115,40	23,78	14,92	22,92

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.

MAYOTTE

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocations familiales				Allocation de rentrée scolaire *				
	un enfant: 1er versement 01/12	un enfant: 1er versement 01/12	deux enfants	trois enfants	par enfant supplémentaire	Allocation en enfant en école primaire	enfant au collège	enfant au lycée	
en euros	406,21	57,28	49,56	103,79	134,90	18,81	364,45	384,56	397,88

* Montants rentrée scolaire 2015